

## PROCÈS-VERBAL DU COMITE D'ADMINISTRATION

**Séance du 19 février 2026**

Au Parc des Expositions à MULHOUSE

Nombre de présents :	59	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 13 février 2026
Droits de vote total : (y compris procurations)	88	

Présents (59/108) : MM. ADRIAN, AMADORI, BERGDOLL, BEYAZ, BLOIS, Mme BONI DA SILVA, MM. BROMBACHER, CENTLIVRE, CHAPATTE, COLOM, Mmes CORNEILLE, DEVEY, M. ESTERMANN, Mmes FEISSEL-SIMON, FRANCOIS, MM. GINDER, GRUN, HATTENBERGER, HILLMEYER, HIRTH, Mme HOTTINGER, MM. IFFRIG, ISSELE, IVAIN, KELLER V., KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, LUTZ, MIMAUD, MM. NEUMANN, NICOLAS, Mmes PLAS, RAPP, MM. RICHERT, RODDE, ROUDAIRE, SCHELLENBERGER, SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, SIBOLT, Mme SORNIN, MM. STALDELMANN, STRICH, STRIFFLER, TOME, TSCHAMBER, WEISBECK, WEISS, WILHELM, WOLFF, Mmes ZELLER, ZINGLE, M. ZINNIGER

Excusés (37/108) : Mmes BACH, BAECHEL, MM. BEHE, BERBETT, CHERAY, COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, ENGASSER, FREMIOT, FUCHS, Mmes GERHART, GOLDSTEIN, MM. GRIENNENBERGER, HECKLEN, HOME, JUCHS, JULIEN, KANNENGIESER, KELLER A., KELLER O., Mme KEMPF, MM. LATSCHA, MASSE, PASQUIERS, PULEDDA, RICHARD, RISS, Mme ROELLINGER, M. SCHOENIG, SIX, Mmes SORET, SUAREZ, MM. VIOLA, WILLEMANN, WINNLEN, WISS

Absents (12/108) : M. BILA, Mmes BUCHERT, EL HAJJAJI, GOETZ, MM. GUTH, KIMMICH, LEHMES, PAUVERT, RITZ, Mme SCHMIDLIN BEN M'BAREK, MM. STURCHLER, TRIMAILLE

Ont donné procuration (9) : Mme BACH, MM. COUCHOT, FREMIOT, HOME, JUCHS, KANNENGIESER, PASQUIERS, Mmes SORET, SUAREZ

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, Mmes CHRISTMANN et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

*M. HILLMEYER* : Bien mes chers collègues, permettez-moi d'ouvrir cette dernière séance du Comité d'Administration du SIVOM pour le mandat en cours. Le quorum étant atteint, nous pouvons commencer nos travaux. Je mets aux voix le procès-verbal du Comité d'Administration du 18 décembre, sauf si vous avez des remarques à y ajouter. Y a-t-il des remarques ? Pas de remarque. Abstention ? Contre ? Je vous remercie.

Au point numéro 1 de l'ordre du jour, nous avons l'installation de nos amis délégués de Saint-Louis Agglomération.

Alors vous savez que Saint-Louis Agglomération a adhéré au SIVOM pour la compétence « déchets » au 1<sup>er</sup> janvier de cette année.

*\*\*M. HILLMEYER détaille le point numéro 1 en s'appuyant sur la délibération\*\**

### **Point n° 1 de l'ordre du jour Installation des délégués de Saint-Louis Agglomération**

Saint-Louis Agglomération (SLA) adhère au SIVOM pour la compétence traitement des déchets au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

SLA a procédé récemment à la désignation de ses membres dans notre syndicat.

M. Gaston **LATSCHA**

M. Joël **ROUDAIRE**

M. Daniel **ADRIAN**

M. Bernard **KANNENGIESER**

M. Bernard **JUCHS**

M. Yves **TSCHAMBER**

M. Vincent **STRICH**

M. Clément **SIBOLD**

Mme Christine **FRANCOIS**

M. Stéphane **RODDE**

M. Roger **ZINNIGER**

Mme Annie **DEVEY**

Mme Mireille **ZINGLE**

M. Serge **ESTERMANN**

M. Mathieu **WILHELM**

M. Benoit **MASSE**

M. Thiebaut **SCHELLENBERGER**

Il nous appartient ainsi de les installer dans leur fonction de membre du Comité d'Administration du SIVOM au titre de cette compétence.

*M. HILLMEYER* : Merci beaucoup mes chers collègues, bienvenue au SIVOM et j'espère qu'ensemble, le SIVOM et SLA auront des travaux fructueux à faire ensemble comme ça été le cas déjà précédemment mais vous étiez clients, aujourd'hui vous êtes totalement partie prenante au niveau du SIVOM et je pense que nous avancerons très bien ensemble comme nous l'avons évoqué précédemment avec votre Président de SLA, où nous avons exposé tous les attendus du futur du SIVOM et tout ce que nous pourrions réaliser ensemble. Merci d'être présent et merci de participer à nos travaux.

Alors évidemment, c'est une dernière séance, peut-être que certains d'entre vous ne seront plus là la prochaine fois pour diverses raisons, mais toujours est-il que c'était une obligation de la loi de vous installer en début d'année donc avant la fin de ce mandat. Y a-t-il des questions à ce point ? Pas de question. Nous passons au point numéro 2 de l'ordre du jour, il s'agit de décisions modificatives du budget. René ISSELÉ, si tu veux bien prendre la parole.

M. ISSELÉ : Merci Président.

*\*\*M. ISSELE détaille le point numéro 2 en s'appuyant sur la délibération\*\**

**Point n° 2 de l'ordre du jour**  
**Décisions modificatives du Budget Primitif 2026**

Ces décisions modificatives concernent les réajustements des montants prévus initialement aux budgets 2026 :

**16/01 : Budget Principal – M57 T.T.C. : décision modificative n° 1**

<b>Fonctionnement - Recette</b>			
Chap. 042	7811	Reprise sur amortissements des amortissements incorporelles et corporelles	+ 130 000 €
Chap. 042	777	Reprise de subventions	+ 20 000 €
		<b>TOTAL</b>	<b>+ 150 000 €</b>

<b>Fonctionnement - Dépenses</b>			
Chap. 012	6218	Autre personnel extérieur	+ 150 000 €
		<b>TOTAL</b>	<b>+ 150 000 €</b>

<b>Investissement - Recettes</b>			
Chap. 10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	+ 150 000 €
		<b>TOTAL</b>	<b>+ 150 000 €</b>

<b>Investissement - Dépenses</b>			
Chap. 040	281318	Amortissements autres bâtiments publics	+ 40 000 €
Chap. 040	281351	Amortissements installations générales, agencements, aménagements des constructions - bâtiments publics	+ 90 000 €
Chap. 040	13911	Subventions d'Investissement rattachées aux actifs amortissables	+ 20 000 €
		<b>TOTAL</b>	<b>+ 150 000 €</b>

**16/05 : Budget Assainissement – M49 H.T. : décision modificative n° 1**

<b>Fonctionnement - Recette</b>			
Chap. 77	7714	Recouvrement sur créances admises en non-valeur	- 2 000 €
Chap. 75	7584	Recouvrement sur créances admises en non-valeur	+ 2 000 €
Chap. 042	777	Quote-part des subventions d'Investissement virée au résultat de l'exercice	- 850 000 €
Chap. 042	747	Quote-part des subventions d'Investissement virée au résultat de l'exercice	+ 850 000 €
		<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>

<b>Fonctionnement - Dépense</b>			
Chap. 67	678	Autres charges exceptionnelles	- 50 000 €
Chap. 65	6588	Autres charges diverses de gestion courante	+ 50 000 €
Chap. 67	6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	- 9 000 €
Chap. 65	6553	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	+ 9 000 €
		<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- adopte les modifications budgétaires proposées.

*M. HILLMEYER* : Merci René. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix, quelqu'un est-il contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Nous passons au point numéro 3 qui sera présenté par Rémy NEUMANN.

*M. NEUMANN* : Oui Monsieur le Président, c'est informer le Conseil d'Administration des délégations que le Président a reçu pour signer des marchés publics.

*\*\*M. NEUMANN détaille le point numéro 3 en s'appuyant sur la délibération\*\**

**Point n° 3 de l'ordre du jour****Information relative à l'exercice des délégations de pouvoir du Comité d'Administration au Président pour l'année 2025**

En application des délibérations en date du 22 septembre 2020 relatives à la délégation de pouvoir du Comité au Président, ce dernier a pris les décisions suivantes en matière de marchés publics ayant fait l'objet d'une procédure par voie de procédure adaptée pour l'année 2025.

## Marchés de travaux

<b>N°</b>	<b>OBJET</b>	<b>DATE DE NOTIF.</b>	<b>NOM DES TITULAIRES</b>	<b>MONTANT H.T.</b>
2503	AMENAGEMENT CONTRÔLE D'ACCES DECHETTERIES DU SIVOM	8 avril	COLAS France	87 237,30 €
2505	EXTENSION RESEAU ASSAINISSEMENT RUE DE PETIT-LANDAU A HOMBOURG	7 mai	GCM SUD ALSACE	154 268,47 €
2506	TRAVAUX BARRIERES D'ACCES DECHETTERIE DU SIVOM	4 mars	TRADIM	91 100 €
2507	TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA GOULOTTE DU CLARIFICATEUR DE LA STEP DU SIVOM A WITTELSHEIM	12 mars	2R APPLICATIONS	49 891,11 €
2513	REPLACEMENT COLLECTEUR RUE DES VOSGES A STEINBRUNN-LE-BAS	20 juin	SADE	112 448,70 €
2514	REPLACEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT RUE DES MERLES A BERRWILLER	25 juin	EUROVIA AL	209 269,20 €
2515	REPLACEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT RUE DES LILAS A RUELSHEIM	25 juin	STP MADER	210 226,80 €
2516	CREATION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT AIRES DES GENS DU VOYAGE SEDENTARISE	17 juin	SOGEA	117 024,60 €
2520	REPLACEMENT RESEAUX RUE DE SCHWEIGHOUSE A REININGUE	26 juin	SCATP	588 625,80 €
2522	REPLACEMENT RESEAUX RUE DE LA NATTE A BRUEBACH	16 décembre	SADE	63 996,35 €
2523	REPLACEMENT RESEAUX RUE DE LA MONTAGNE - SAINT GALL A BRUNSTATT-DIDENHEIM	6 octobre	SCATP	230 467,65 €
2525	RENOUVELLEMENT PONTS DESSABLEURS DE LA STEU A SAUSHEIM	5 août	BIOTRADE	265 950 €
2526	TRAVAUX DE MODIFICATION DE LA DALLE DU POSTE SAINTE BARBE A WITTENHEIM	13 juin	GASCON TRAVAUX BTP	30 693,25 €
2528	TRAVAUX REAMENAGEMENT SITE TURGOT A SAUSHEIM	18 août	EUROVIAL AL	162 439 €
2529	REPLACEMENT CHARPENTE DEGRILLEURS FIN STEU RUELSHEIM	26 juin	MULLER ROST	84 345 €
2530	EXTENSION RESEAUX EAUX ET ASSAINISSEMENT RUE CHAMPRE A UNGERSHEIM	24 septembre	SADE	147 540,75 €
2537	REPLACEMENT RESEAUX RUE DES DAHLIAS A SAUSHEIM	19 décembre	SCATP	227 823,54 €

2540	RENOUVELLEMENT COMPACTEUR DEGRILLAGE STEU RUEL	2 octobre	HUBER TECHNOLOGY	37 496 €
2541	TRAVAUX GIEP RUE DES POMMIERS A NIFFER	8 janvier 2026	TP PAYS DE SIERENTZ	24 264,45 €

### Marchés de services

N°	OBJET	DATE DE NOTIF.	NOM DES TITULAIRES	MONTANT H.T.
2501	MOE DECHETTERIE RIXHEIM (phase candidature)	24 mars	BEREST	122 825 €
	MOE DECHETTERIE RIXHEIM (phase offre)			
2502	CAMPAGNE D'ANALYSE EAUX SOUTERRAINES	5 février	HPC ENVIROTEC	Maxi 40 000 €
2504	DISTRIBUTION DES KITS DE COLLECTE DES BIODECHETS	12 mars	VOIX PUBLIQUE	Maxi 200 000 €
2508	AMO TRAVAUX REFECTION BACHE DE MELANGE ET EPAISSISSEUR 23B STEP SAUSHEIM	7 mai	TEKTO INGENIERIE	10 700 €
2509	ETUDE ZONE HUMIDE BO MORSCHWILLER-LE-BAS	12 mars	ECOSCOPI	1 537 €
2510	ETUDE ZONE HUMIDE BO HABSHEIM	12 mars	ECOSCOPI	1 601 €
2511	CONTROLE AUTOSURVEILLANCE DES INDUSTRIELS	27 mai	IRH INGENIEUR CONSEIL	30 269,40 €
2512	ETUDES GEOTECHNIQUES BO MORSCHWILLER-LE-BAS	13 mai	ECR ENVIRONNEMENT	14 120 €
2518	GARDIENNAGE DECHETTERIE DE MULHOUSE-BOURTZWILLER	1 <sup>er</sup> juillet	ENEREGIE 68	Maxi 70 000 € / an recond. 2 fois
2521	ACCORD-CADRE AMIANTE HAP	9 octobre	ADX GROUPE	Maxi 50 000 € / an recond. 2 fois
2524	MOE RENOVATION BATIMENTS STEP SAUSHEIM	18 décembre	STEINMETZ, CEDER, BEER et SCHLINGER	127 500,26 €
2527	MOE DECHETTERIE HASENRAIN	6 août	BEREST RHIN RHONE	128 600 €
2531	ASSISTANCE EXPLOITATION PLACETTES COMPOSTAGE PARTAGEES	23 juillet	Florian BOMBARD	Maxi 40 000 €
2536	NETTOYAGE DES LOCAUX DU SIVOM	19 décembre	EFFICACE	Maxi 55 000 € recond. 3 fois

### Marchés de fournitures

N°	OBJET	DATE DE NOTIF.	NOM DES TITULAIRES	MONTANT H.T.
2538	FOURNITURE DE BIOSEAUX	10 décembre	COLLECTAL	Maxi 30 000 € / an recond. 2 fois

Les membres du Comité d'Administration prennent acte de ces décisions.

M. HILLMEYER : Avez-vous des questions ? Pas de question, je mets aux voix, quelqu'un est-il contre ? Abstention ? Je vous remercie ?  
Et au point numéro 4, Rémy toujours à toi.

*\*\*M. NEUMANN détaille le point numéro 3 en s'appuyant sur la délibération\*\**

**Point n° 4 de l'ordre du jour**  
**Marchés publics – Règles internes de publicité et de passation des marchés publics du SIVOM**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026, de nouveaux seuils sont applicables pour la passation des marchés publics de travaux en gré à gré régis par le Code de la Commande Publique :

TRAVAUX				
	ACHAT DE GRÉ A GRÉ	PROCÉDURE ADAPTÉE (R2123-1 et suivants du CCP*)		PROCÉDURE FORMALISÉE (R2124-1 et R2161-1 et suivants)
<b>SEUILS (€ H.T.)</b>	Inférieur à 100 000	Entre 100 000 et 5 404 000		Supérieur à 5 404 000
<b>MODALITÉS DE PUBLICITÉ ET DE MISE EN CONCURRENCE</b>	Sans mise en concurrence, sans publicité	Publicité obligatoire		Publicité obligatoire
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ choix de l'offre pertinente</li> <li>▪ bonne utilisation des deniers publics</li> <li>▪ ne pas systématiser avec un même opérateur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ publication sur le profil acheteur</li> <li>▪ publication au BOAMP ou JAL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ publication sur le profil acheteur</li> <li>▪ publication au BOAMP et au JOUE</li> </ul>	
	Pas d'obligation de publication d'avis d'attribution mais uniquement des données essentielles à partir de 100 000 euros H.T.			Publication d'un avis d'attribution dans un délai de 30 jours
	article R2122-8	article R2131-12 1°	article R2131-12 2°	article R2131-16
<b>RÈGLES INTERNES SPÉCIFIQUES AU SIVOM</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la constitution d'un cahier des charges techniques n'est pas obligatoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ établissement d'un marché par le SIVOM</li> <li>▪ délai de remise des offres d'au moins 21 jours</li> </ul>	Pour les consultations d'un montant estimé supérieur à 150 000 € H.T. une commission consultative*** pourra donner son avis sur le choix du Pouvoir Adjudicateur	-

<b>FOURNITURES ET SERVICES</b>				
	<b>ACHAT DE GRÉ A GRÉ</b>	<b>PROCÉDURE ADAPTÉE (R2123-1 et suivants du CCP*)</b>		<b>PROCÉDURE FORMALISÉE (R2124-1 et R2161-1 et suivants)</b>
<b>SEUILS (€ H.T.)</b>	Inférieur à 60 000**	Entre 40 000 et 90 000	Entre 90 000 et 216 000	Supérieur à 216 000
<b>MODALITÉS DE PUBLICITÉ ET DE MISE EN CONCURRENCE</b>	Sans mise en concurrence, sans publicité	Publicité adaptée	Publicité obligatoire	Publicité obligatoire
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ choix de l'offre pertinente</li> <li>▪ bonne utilisation des deniers publics</li> <li>▪ ne pas systématiser avec un même opérateur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ modalités de publicité librement adaptées en fonction des caractéristiques du marché</li> <li>▪ publication systématique sur le profil acheteur du SIVOM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ publication sur le profil acheteur</li> <li>▪ publication au BOAMP ou JAL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ publication sur le profil acheteur</li> <li>▪ publication au BOAMP et au JOUE</li> </ul>
	Pas d'obligation de publication d'avis d'attribution mais uniquement des données essentielles à partir de 60 000** euros H.T.			Publication d'un avis d'attribution dans un délai de 30 jours
	article R2122-8	article R2131-12 1°	article R2131-12 2°	article R2131-16
<b>RÈGLES INTERNES SPÉCIFIQUES AU SIVOM</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la constitution d'un cahier des charges techniques n'est pas obligatoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ établissement d'un marché par le SIVOM</li> <li>▪ délai de remise des offres d'au moins 21 jours</li> </ul>	Pour les consultations d'un montant estimé supérieur à 150 000 € H.T. une commission consultative*** pourra donner son avis sur le choix du Pouvoir Adjudicateur	-

\* Code de la Commande Publique

\*\* à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 – 40 000 € jusqu'au 31 mars

\*\*\* Commission consultative des marchés à procédure adaptée constituée par les membres élus de la Commission d'Appel d'Offre par domaine respectif et conformément à la délibération prise en comité du 22 septembre 2020

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- décide de retenir, pour la passation des dits marchés publics les règles décrites dans la présente délibération.

*M. HILLMEYER* : Avez-vous des questions ? Pas de question. Je mets aux voix, quelqu'un est-il contre ? Abstention ? Je vous remercie. Nous passons au point numéro 5, il s'agit de l'acquisition d'un terrain que nous avons fait en 2023 à ILLZACH dans le but de mettre en place une nouvelle déchetterie mais aussi de pérenniser nos installations de la rue Vauban.

*\*\*M. HILLMEYER détaille le point numéro 5 en s'appuyant sur la délibération\*\**

## **Point n° 5 de l'ordre du jour**

### **Cession d'un terrain situé sur le site Vauban à ILLZACH à la SNCF**

En 2023, le SIVOM a fait l'acquisition d'un terrain de 63,51 ares à proximité du site Vauban à ILLZACH en vue de sécuriser durablement l'accès à la station de relevage réalisée en 2020 et également de bénéficier d'une capacité foncière pour la construction d'une future nouvelle déchetterie dans le secteur ILLZACH/MULHOUSE Nord.

Aujourd'hui, la SNCF a sollicité le SIVOM dans la perspective de l'acquisition d'une partie du terrain, d'environ 290 m<sup>2</sup> et destinée à la réalisation d'un chemin d'accès permettant la desserte d'un Shelter ferroviaire.

L'emplacement a été défini selon les contraintes d'exploitation du site, incluant la station et le projet de future déchetterie, et a été examiné en concertation avec la CEA et la commune d'ILLZACH.

Le prix de cession sera déterminé sur la base de l'évaluation domaniale faite par la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE).

La vente impliquera la réalisation d'un arpentage dont les frais seront supportés par la SNCF.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- prend acte de la demande de la SNCF,
- accepte le principe d'une cession d'un terrain de 290 m<sup>2</sup> situé à proximité de la station Vauban sur la base de l'évaluation de la DIE,
- autorise le Président ou son délégué à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

*M. HILLMEYER* : Avez-vous des questions à ce sujet ? Quelqu'un est-il contre ? Y a-t-il des abstentions ? Vous avez la photo du terrain sous les yeux, vous voyez qu'effectivement la petite parcelle en violet ne représente pas grand chose par rapport à l'ensemble du terrain. Merci et nous passons au point suivant, il s'agit de l'assainissement, Alain LECONTE.

*M. LECONTE* : Oui merci Monsieur le Président, il s'agit d'une délibération classique puisqu'ici on se porte sur le coût à la tonne du traitement des boues.

*\*\*M. LECONTE détaille le point numéro 6 en s'appuyant sur la délibération\*\**

## **Point n° 6 de l'ordre du jour**

### **Réception et traitement des matières de vidange et des boues - Redevance 2026**

La station d'épuration à SAUSHEIM est équipée d'une fosse de réception des matières de vidange. La composition principale de ces matières est faite de boues extraites des installations d'assainissement individuel (fosses septiques, fosses fixes, dégraisseurs). La station accueille et traite également des lixiviats de décharges et des boues d'autres stations.

La réception et le traitement de ces produits recueillis par des vidangeurs privés ou publics conventionnés font l'objet d'une redevance révisable. Le coût à définir tient compte du traitement à la station d'épuration et de l'incinération des boues produites.

Il convient de tenir compte de l'évolution des différents coûts intervenant dans la définition de cette redevance tout en optant pour un montant de redevance qui doit rester attractif.

Il est proposé une augmentation de 2,6 % pour intégrer les augmentations de TGAP portant le tarif de 157 € H.T. la tonne de boues ramenée à une siccité de 28 %. La siccité minimale prise en compte est de 4 %.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- donne son accord pour un tarif à 157 € H.T. la tonne de matière, dépotée et ramenée à une siccité de 28 %, dans les conditions de la présente délibération avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2026,
- autorise le Président ou son délégué à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

*M. LECONTE* : Avant de mettre aux voix, j'aimerais juste dire un petit mot et me permettre aussi une intervention personnelle pour remercier toutes les équipes techniques parce que pour celles et ceux qui viennent d'arriver, on est souvent en fait que des collègues et moi je suis de formation littéraire et j'ai découvert quand même tout un métier et des approches beaucoup plus scientifiques, et c'est vrai que la première fois quand j'avais proposé de me jeter dans une bûche à bulles, on m'a dit mais Monsieur le Maire, c'est pas fait pour ça ! Ensuite, j'avais imaginé finir sur un dégrilleur, on m'a quand même aussi expliqué et dit mais Monsieur le Maire ne craignait rien, ce n'est pas ce que vous croyez ! Enfin, j'avais aussi imaginé l'élixir « LIXIVIAT », on m'a dit ça, par contre, il vaut mieux ne pas le boire parce que ça risque de mal se terminer ! Mais pour être tout à fait sérieux, je tiens à remercier les équipes pour leur professionnalisme et leur passion et vous tous aussi collègues, vous avez chacun des situations politiques différentes et j'ose espérer pouvoir vous revoir ici ou ailleurs. Merci !

*M. HILLMEYER* : Nous donnons toujours le dernier point à Alain parce qu'il a toujours une petite anecdote à nous raconter et j'ai vu qu'une fois de plus, la mayonnaise a pris !

Mes chers collègues, vous aurez assisté au CA le plus court de la vie du SIVOM ! On n'a jamais eu un CA aussi rapide et aussi court mais vous l'aurez compris, ce n'était pas juste pour venir vous faire perdre du temps mais il était absolument impératif pour nous d'installer nos collègues de SLA pour des travaux fructueux futurs. Alors je terminerais ce CA évidemment en vous disant quand même que ça me fait un petit pincement au cœur parce qu'il y a 6 ans qui se sont écoulés et je ne les pas vu passer ! 6 ans que nous avons travaillé en bonne intelligence, 6 ans que nous avons fait progresser notre SIVOM et 6 ans durant lesquels j'ai pu apprécier les grandes qualités de nos administratifs au SIVOM et de nos techniciens. Nous avons la chance d'avoir des gens compétents mais pas seulement compétents, d'avoir des gens passionnés et je pense que c'est ce qui fait marcher la machine ! Quand vous avez des personnes qui sont passionnées par le sujet qu'elles traitent et bien vous aurez toujours les meilleurs résultats possibles !

J'espère que ça restera le cas lors du prochain mandat et des mandats suivants bien évidemment parce qu'il y a encore du personnel très jeune dans cette équipe du SIVOM. En tout cas, je voulais leur adresser tous mes remerciements pour le travail que nous avons effectué ensemble, leur souhaiter longue vie au sein du SIVOM, et souhaiter que vous tous et toutes qui resterez dans ce SIVOM puissiez continuer à travailler d'une manière très agréable avec eux.

Merci pour votre attention et je crois que nous avons un petit verre de l'amitié à la sortie. Merci beaucoup !

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 19 FÉVRIER 2026**

**Fait à Mulhouse, le 29 mai 2026**

Le secrétaire de séance

Florian COLOM

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FC', written in a cursive style.

Le Président

Rémy NEUMANN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'RN', written in a cursive style.